

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DE LA COMMUNE DE VEAUGUES

Commune de VEAUGUES

ANNEE 2017

N° 5

Publication le 26/09/2017

SOMMAIRE

Délibérations du Conseil Municipal

(Extraits des délibérations conformes au registre)

Séance du 22 septembre 2017

- D_2017_09_049 - Décision modificative n°3 – Budget eau et assainissement
- D_2017_09_050 - Décision modificative n°3 – Budget communal
- D_2017_09_051 - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016
- D_2017_09_052 - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2016

- D_2017_09_053 - Rapport annuel du SMERSE
- D_2017_09_054 - Mise en conformité électrique des cloches de l'église
- D_2017_09_055 - Eclairage public – Rue du Moulin d'en Haut
- D_2017_09_056 - Eclairage public – Route de Neuvy
- D_2017_09_057 - Eclairage public – Rue de la Gare
- D_2017_09_058 - Convention de financement des services de desserte de cantine
- D_2017_09_059 - Réparation de tuyau du Briou
- D_2017_09_060 - Création de groupes de travail
- D_2017_09_061 - Décision modificative n°3 – Budget communal
Annule et remplace la délibération D_2017_09_050

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/09/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2017, le 22 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/09/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/09/2017.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBACQ Michel, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : M. LEBLANC Jérôme

Absents : M. GIRARD Roger

A été nommée secrétaire : Mme CAZIOT Chantal

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 26/09/2017
Et publication ou notification du
26/09/2017

D_2017_09_049 – Décision Modificative n°3 - Budget Eau et assainissement

Vu le Budget primitif eau et assainissement adopté par délibération n°D_2017_04_014 du 7 avril 2017 ;

Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération n°D_2017_05_022 du 19 mai 2017 ;

Vu la décision modificative n°2 adoptée par délibération n°D_2017_06_036 du 30 juin 2017 ;

Vu les travaux de réparation du réseau d'eau effectués ;

Madame le Maire propose la modification budgétaire suivante :

Section	Sens	Chapitre	Compte	Montant
F	D	011 Charges à caractères générales	61523 Entretien et réparations réseaux	+ 10 000 €
F	D	67 Charges exceptionnelles	671 Intérêts moratoires et pénalités sur marché	- 1 267 €
F	D	023 Virement à la section d'investissement	023 Virement à la section d'investissement	- 8 733 €
I	R	021 Virement de la section d'exploitation	021 Virement de la section d'exploitation	- 8 733 €
I	D	23 Immobilisations en cours	2315 Installations, matériel et outillage techniques	- 8 733 €

Après délibération, le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/09/2017

Le Maire,

Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/09/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	11

L'an 2017, le 22 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/09/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/09/2017.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBACQ Michel, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : M. LEBLANC Jérôme

Absents : M. GIRARD Roger

A été nommée secrétaire : Mme CAZIOT Chantal

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26/09/2017
 Et publication ou notification du 26/09/2017

D_2017_09_050 – Décision modificative n°3 - Budget communal

- Vu le Budget primitif de la commune adopté par délibération n°D_2017_04_011 du 7 avril 2017 ;**
Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération n°D_2017_05_021 du 19 mai 2017 ;
Vu la décision modificative n°2 adoptée par délibération n°D_2017_06_037 du 30 juin 2017 ;
Vu les dépenses concernant le marché de travaux du cabinet médical ;

Madame le Maire propose la modification budgétaire suivante :

Section	Sens	Chapitre		Compte	Montant
F	D	014	Atténuation de produits	739223 Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	- 4 500 €
F	D	023	Virement à la section d'investissement	023 Virement à la section d'investissement	+ 4 500 €
I	R	021	Virement de la section d'exploitation	021 Virement de la section d'exploitation	+ 4 500 €
I	D	204	Subventions d'équipement versées	2041582 Autres groupements - Bâtiments et installations	- 4 000 €
I	D	23	Immobilisations en cours	232 Immobilisations incorporelles en cours	- 18 300 €
I	D	23	Immobilisations en cours	2315 Installations, matériel et outillage techniques	+ 26 800 €

Après délibération, le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
 En mairie, le 26/09/2017
 Le Maire,
 Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/09/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	11

L'an 2017, le 22 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/09/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/09/2017.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBACQ Michel, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : M. LEBLANC Jérôme

Absents : M. GIRARD Roger

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 26/09/2017
Et publication ou notification du
26/09/2017

A été nommée secrétaire : Mme CAZIOT Chantal

D_2017_09_051 – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016

Madame le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/09/2017
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/09/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 26/09/2017
Et publication ou notification du
26/09/2017

L'an 2017, le 22 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/09/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/09/2017.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBACQ Michel, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : M. LEBLANC Jérôme

Absents : M. GIRARD Roger

A été nommée secrétaire : Mme CAZIOT Chantal

D_2017_09_052 – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2016

Madame le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/09/2017
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/09/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 26/09/2017
Et publication ou notification du
26/09/2017

L'an 2017, le 22 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/09/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/09/2017.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBACQ Michel, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : M. LEBLANC Jérôme

Absents : M. GIRARD Roger

A été nommée secrétaire : Mme CAZIOT Chantal

D_2017_09_053 – Rapport annuel du SMERSE

Madame le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Eau potable 2016 du SMERSE, au Conseil Municipal.

Après délibération, le conseil municipal **PREND NOTE** du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du SMERSE à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/09/2017
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/09/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	11

Vote
Aucun
Pour : 0 Contre : 11 Abstention : 0

L'an 2017, le 22 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/09/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/09/2017.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBACQ Michel, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : M. LEBLANC Jérôme

Absents : M. GIRARD Roger

A été nommée secrétaire : Mme CAZIOT Chantal

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 26/09/2017
Et publication ou notification du
26/09/2017

D_2017_09_054 – Mise en conformité électrique des cloches de l'église

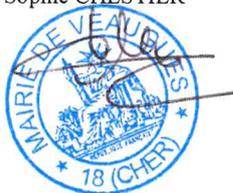
Madame le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise BODET Campanaire pour des travaux à l'église.

Ce devis concerne la mise en conformité électrique des cloches pour un montant total de 4 060.95 € H.T.

Après délibération, le Conseil municipal **REFUSE** à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise BODET Campanaire, le montant n'ayant pas été prévu au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/09/2017
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/09/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	11

L'an 2017, le 22 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/09/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/09/2017.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBACQ Michel, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : M. LEBLANC Jérôme

Absents : M. GIRARD Roger

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 26/09/2017
Et publication ou notification du
26/09/2017

A été nommée secrétaire : Mme CAZIOT Chantal

D_2017_09_055 – Eclairage public - Rue du Moulin d'en Haut

Madame le maire explique que dans le cadre du PLAN REVE, proposé par le SDE 18, concernant la rénovation de l'éclairage public, le coût global de remplacement des lanternes, rue du Moulin d'en Haut est estimé à

- 5 936,00 € H.T en option classique.
- 7 640,00 € H.T en option LED.

Selon le plan de financement prévisionnel présenté par le SDE 18, la participation financière qui sera demandée à la commune, calculée sur la base de 30% du montant HT, en application des modalités adoptées par le comité syndical, s'élèverait à :

- 1 780,80 € pour l'option classique.
- 2 292,00 € pour l'option LED.

A l'issue du chantier, la contribution sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le syndicat.

Toutefois, si le dépassement de ce montant devait être supérieur à 2%, le SDE18 solliciterait l'accord de la commune en cours de travaux pour obtenir son aval, nécessaire à la poursuite des travaux.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le plan de financement prévisionnel de l'éclairage public de la rue du Moulin d'en Haut en option classique.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/09/2017
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/09/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	11

L'an 2017, le 22 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/09/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/09/2017.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBACQ Michel, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : M. LEBLANC Jérôme

Absents : M. GIRARD Roger

A été nommée secrétaire : Mme CAZIOT Chantal

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 26/09/2017
Et publication ou notification du
26/09/2017

D_2017_09_056 – Eclairage public - Route de Neuvy

Madame le maire explique que dans le cadre du PLAN REVE, proposé par le SDE 18, concernant la rénovation de l'éclairage public, le coût global de remplacement des lanternes, route de Neuvy est estimé à

- 4 480,00 € H.T en option classique.
- 5 757,00 € H.T en option LED.

Selon le plan de financement prévisionnel présenté par le SDE 18, la participation financière qui sera demandée à la commune, calculée sur la base de 30% du montant HT, en application des modalités adoptées par le comité syndical, s'élèverait à :

- 1 344,00 € pour l'option classique.
- 1 727,10 € pour l'option LED.

A l'issue du chantier, la contribution sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le syndicat.

Toutefois, si le dépassement de ce montant devait être supérieur à 2%, le SDE18 solliciterait l'accord de la commune en cours de travaux pour obtenir son aval, nécessaire à la poursuite des travaux.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le plan de financement prévisionnel de l'éclairage public de la route de Neuvy en option classique.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/09/2017
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/09/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 26/09/2017
Et publication ou notification du
26/09/2017

L'an 2017, le 22 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/09/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/09/2017.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBACQ Michel, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : M. LEBLANC Jérôme

Absents : M. GIRARD Roger

A été nommée secrétaire : Mme CAZIOT Chantal

D_2017_09_057 – Eclairage public - Rue de la Gare

Madame le maire explique que dans le cadre du PLAN REVE, proposé par le SDE 18, concernant la rénovation de l'éclairage public, le coût global de remplacement des lanternes, rue de la Gare est estimé à 8 073,70 € H.T en option classique.

Selon le plan de financement prévisionnel présenté par le SDE 18, la participation financière qui sera demandée à la commune, calculée sur la base de 30% du montant HT, en application des modalités adoptées par le comité syndical, s'élèverait à 2 422,11 € pour l'option classique.

A l'issue du chantier, la contribution sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le syndicat.

Toutefois, si le dépassement de ce montant devait être supérieur à 2%, le SDE18 solliciterait l'accord de la commune en cours de travaux pour obtenir son aval, nécessaire à la poursuite des travaux.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le plan de financement prévisionnel de l'éclairage public de la rue de la Gare en option classique.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/09/2017
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/09/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 26/09/2017
Et publication ou notification du
26/09/2017

L'an 2017, le 22 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/09/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/09/2017.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBACQ Michel, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : M. LEBLANC Jérôme

Absents : M. GIRARD Roger

A été nommée secrétaire : Mme CAZIOT Chantal

D_2017_09_058 – Convention de financement des services de desserte de cantine

Vu la convention conclue avec le Département du Cher pour la mise en oeuvre et le financement des services de desserte de cantine pour l'année 2016-2017 ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 qui substitue la Région au Département dans l'exercice de ses compétences en matière de transport routier interurbain à compter du 1er janvier 2017 et de transport scolaire à compter du 1er septembre 2017 ;

Vu la convention présentée par le Conseil Régional du Centre Val de Loire ;

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative au financement des services de desserte de cantine du Conseil Régional du Centre Val de Loire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention de financement du service de cantine.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/09/2017
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/09/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 26/09/2017
Et publication ou notification du
26/09/2017

L'an 2017, le 22 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/09/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/09/2017.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBACQ Michel, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : M. LEBLANC Jérôme

Absents : M. GIRARD Roger

A été nommée secrétaire : Mme CAZIOT Chantal

D_2017_09_059 – Réparation de tuyau du Briou

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, suite à des travaux effectués par l'entreprise Rabereau lors du comblement du trou d'effondrement au Briou, une canalisation a été arrachée.

Afin de réparer cette fuite rapidement, il a été fait appel à la société Desrats.

Suite à cette intervention, celle-ci a envoyé une facture d'un montant de 210,00 € H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **REFUSE** à l'unanimité de régler la facture.
- **DECIDE** à l'unanimité d'envoyer la facture à l'entreprise Rabereau, responsable de la fuite.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/09/2017
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/09/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 26/09/2017
Et publication ou notification du
26/09/2017

L'an 2017, le 22 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/09/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/09/2017.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBACQ Michel, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : M. LEBLANC Jérôme

Absents : M. GIRARD Roger

A été nommée secrétaire : Mme CAZIOT Chantal

D_2017_09_060 – Création de groupes de travail

Madame le Maire propose de créer deux groupes de travail :

- URBANISME
- FESTIVITES

Le Conseil Municipal procède à la désignation des membres de ces groupes de travail :

GROUPE DE TRAVAIL	SOUS-THEMES	CONSEILLERS
URBANISME	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)	S. CHESTIER, S. THIROT, D. JOULIN, M. LEBACQ
FESTIVITES	14 Juillet, Noël des anciens, Noël des enfants ...	C. CAZIOT, A. MAZUE, J. LEBLANC, J.M. DEVAUTOUR

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité la création de ces groupes de travail tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/09/2017
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/09/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 03/10/2017
Et publication ou notification du
03/10/2017

L'an 2017, le 22 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/09/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/09/2017.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBACQ Michel, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : M. LEBLANC Jérôme

Absents : M. GIRARD Roger

A été nommée secrétaire : Mme CAZIOT Chantal

D_2017_09_061 – Décision modificative n°3 - Budget communal Annule et remplace la délibération D_2017_09_050

Vu le Budget primitif de la commune adopté par délibération n°D_2017_04_011 du 7 avril 2017 ;

Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération n°D_2017_05_021 du 19 mai 2017 ;

Vu la décision modificative n°2 adoptée par délibération n°D_2017_06_037 du 30 juin 2017 ;

Vu les dépenses concernant le marché de travaux du cabinet médical ;

Madame le Maire propose la modification budgétaire suivante :

Section	Sens	Chapitre	Compte	Montant
F	D	014 Atténuation de produits	739223 Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	- 1 885 €
F	D	023 Virement à la section d'investissement	023 Virement à la section d'investissement	+ 1 885 €
I	R	021 Virement de la section d'exploitation	021 Virement de la section d'exploitation	+ 1 885 €
I	D	204 Subventions d'équipement versées	2041582 Autres groupements - Bâtiments et installations	- 4 000 €
I	D	23 Immobilisations en cours	232 Immobilisations incorporelles en cours	- 20 915 €
I	D	23 Immobilisations en cours	2315 Installations, matériel et outillage techniques	+ 26 800 €

Après délibération, le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/10/2017
Le Maire,
Sophie CHESTIER

